

Les mille sources de la Colère

DECEMBRE 2010

Suppressions d'emplois : la coupe est pleine.

Comme tous les ans à la même époque la litanie des suppressions d'emplois redémarre. Après le dernier CTPC sur le sujet, le verdict est tombé pour notre département : 13 emplois de moins à compter du 1er septembre prochain. Ces suppressions seront ventilées de la façon suivante : 6 dans la filière fiscale (+1A & -7C) et 7 dans la filière gestion publique (-1A & -6C).

Dans le contexte des suppressions d'emplois massives des 10 dernières années dans l'administration et plus particulièrement à la DGFIP, la désignation au plan local des emplois concernés apparaît presque comme secondaire. Quels que soient les choix qui sont ou seront faits, ils seront forcément douloureux car ils concerneront des services ou des postes déjà exsangues en personnel. L'exercice a depuis longtemps atteint ses limites : chaque suppression d'emplois est désormais mécaniquement synonyme soit d'abandon de missions soit de dégradation de nos conditions de travail.

C'est pour cette raison que les représentants du personnel de la CGT Finances publiques ne participeront pas aux CTPD/L qui auront ce point à l'ordre du jour. Nous sortons d'un conflit sur les retraites massivement suivi qui, même s'il n'a pas réussi à infléchir les choix gouvernementaux, a fait la démonstration que la population de ce pays n'était plus disposée à se laisser imposer des choix politiques libéraux au profit des plus riches.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de prolonger cette mobilisation en réagissant systématiquement à chacune des attaques que nous subissons. C'est pour cela que nous appelons les personnels corréziens de la DGFIP à participer à toutes les initiatives qui seront proposées par les organisations syndicales autour de ces suppressions d'emplois.

TOUS DANS L'ACTION !

Inauguration du SIP de Tulle

Dernier acte tulliste pour la mise en place des SIP dans le département. Comme on pouvait s'en douter depuis longtemps, la pièce relève plus de la tragédie grecque que de la comédie de boulevard.

Côté personnel où l'administration n'est même pas capable de fournir le nombre correspondant aux engagements pris lors des CTPD/L il y a peine quelques semaines. Comme nous le craignons déjà le mois dernier dans ces mêmes colonnes, des chaises resteront désespérément vides.

Côté matériel, nous passerons rapidement sur les aléas inhérents aux bureaux fraîchement aménagés : des prises téléphoniques manquantes aux radiateurs horriblement froids,

ces petits désagréments devraient rapidement trouver une solution même si le plus vite sera le mieux.

Il en va autrement de la conception même de l'accueil dans un hall de cité administrative manifestement pas prévu pour un tel exercice. Une circulation ésothérique qui conduit le contribuable à chercher un agent capable de lui répondre caché dans un bocal lui-même camouflé derrière un énorme pilier en béton qui ne sera jamais déplacé au risque de transformer la cité en tour de Pise....

Reste que ce service à la pointe du progrès bénéficie du nec plus ultra en matière de confort : de l'eau chaude !!! Allez ! Encore un petit effort et les 21 étages du dessus auront droit eux aussi à cette marque de confort futuriste digne d'un bâtiment du 3ème millénaire....

Trésorerie de Sornac : On ferme avant l'heure ?

Certes, la fin programmée de cette trésorerie est proche (le 31 décembre prochain) mais fallait-il pour autant remballer les cartons si tôt ? Dès début décembre, plus de téléphone, plus de machine à affranchir... dans sa grande mansuétude, l'administration laisse le chauffage et une chaise !

Les victimes ? Comme d'habitude les usagers et les personnels en place, on commence à connaître la chanson même si elle ne fait plus rêver personne.

Après Interrogation de la hiérarchie sur cette situation le téléphone fonctionne à nouveau dans la journée... vive la télépathie !

Fin de la Taxe Professionnelle ?...

Cela faisait longtemps qu'"ils" voulaient la peau de la taxe professionnelle (TP). A peine née pour succéder à la patente en 1975 elle avait même été qualifiée d'impôt imbécile. Et puis il n'y a pas plus grand bonheur pour un démagogue ultra-libéral que d'annoncer la fin d'un impôt. Bien sûr, on a omis de préciser que la TP était la clé de voûte du budget des collectivités locales et que ces dernières sont souvent les principaux clients des entreprises toujours prêtes à vociférer sur l'impôt qui ruine les bénéficiaires... la démagogie a besoin d'explications simples et de bouc émissaires !

Le revers de la médaille est donc là : la TP est morte, vive la CFE ou cotisation foncière des entreprises.

Côté contribuable, la pilule passe mal. Le nombre d'appels téléphoniques et de visites dans les services gestionnaires l'atteste sans peine. Entre ceux qui ne sont pas propriétaires du local et qui s'étonnent de recevoir du « foncier », ceux qui sont, propriétaires mais qui « ont déjà payé le foncier », ceux qui travaillent dans leur maison et qui payent la taxe d'habitation, ceux qui sont ambulants sur un marché et qui n'ont qu'un « camion » pour modeste demeure... la liste est sans fin. De quoi maudire les parrains qui ont baptisé trop rapidement ce nouvel impôt.

Le pompon revient sans doute aux « auto-entrepreneurs » : le ravi du Taj Mahal leur avait promis de travailler plus pour gagner plus mais surtout de ne payer des impôts que s'ils dégageaient des bénéficiaires. Pour accéder à ce rêve américain, ils ont, en plus de leur travail régulier, repassé, cousu ou autre pour dégager un bénéfice de quelques centaines d'euros. On leur réclame aujourd'hui une CFE qui peut atteindre 500 € et être supérieure à leur bénéfice net.... le rêve se transforme en cauchemar.

Côté services, les SIE gestionnaires de la CFE se retrouvent submergés par des tâches supplémentaires avec une hiérarchie qui navigue à vue pour ne pas faire couler le navire : dernière directive, dégrever ceux qui réclament et tant pis pour les autres... vive l'équité fiscale !

Quelques suppressions d'emplois supplémentaires et le cauchemar sera aussi pour ce côté là de la barrière.

Retraite des mères de trois enfants : les b..., comptez-vous

Le gouvernement, complètement irresponsable sur ce sujet, a amendé de très nombreuses fois l'article prévoyant la disparition de cette possibilité de départ anticipé, et a plongé les femmes concernées dans de grandes difficultés. Une demande de départ en retraite permet conserver le mode de calcul antérieur à 2003 (2% par an et pas de décote) si elle est déposée avant le 31 décembre 2010, pour une date d'effet au 1er juillet 2011! Pour mettre en place un projet de vie, c'est un peu court !. Mais cette possibilité ne concerne que les femmes (théoriquement les parents) ayant eu à la fois 15 ans de service et trois enfants jusqu'au 31 décembre 2003. Les femmes ayant 15 ans de service et trois enfants entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2011 conserveront leur droit au départ anticipé, mais avec le mode de calcul actuel de la réforme Fillon de 2003, contrairement à ce que Woerth a affirmé lors d'un « chat » sur le site du ministère du Travail. Le départ anticipé est supprimé pour les femmes ayant 15 ans de service et trois enfants à partir du 1er janvier 2012.

Les femmes ayant atteint ou dépassé au 1er janvier 2011 l'âge d'ouverture des droits de 60 ans, ou pour les services actifs 55 ans (voire 50 ans) conservent le mode de calcul actuel, donc celui antérieur à 2004 pour celles qui en bénéficient déjà. Il en est de même pour le minimum garanti. Cette disposition est étendue aux fonctionnaires qui sont au 1er janvier 2011 à 5 ans ou moins de 5 ans de l'âge d'ouverture des droits à la retraite. C'est à dire qui ont 55 ans au moins au 1er janvier 2011, ou 50 ans pour les « services actifs ».

La condition de cessation d'activité est complétée par une condition de réduction d'activité qui sera précisée par décret. Enfin l'âge d'annulation de la décote est maintenue à 65 ans pour les mères de trois enfants ayant 55 ans le 1er janvier 2011.

Conclusion, ça a l'air compliqué mais en fait c'est simple : tous les avantages sont supprimés. Les bonifications pour enfants sont actuellement en discussion pour les retraites complémentaires du privé, attention à la contagion...